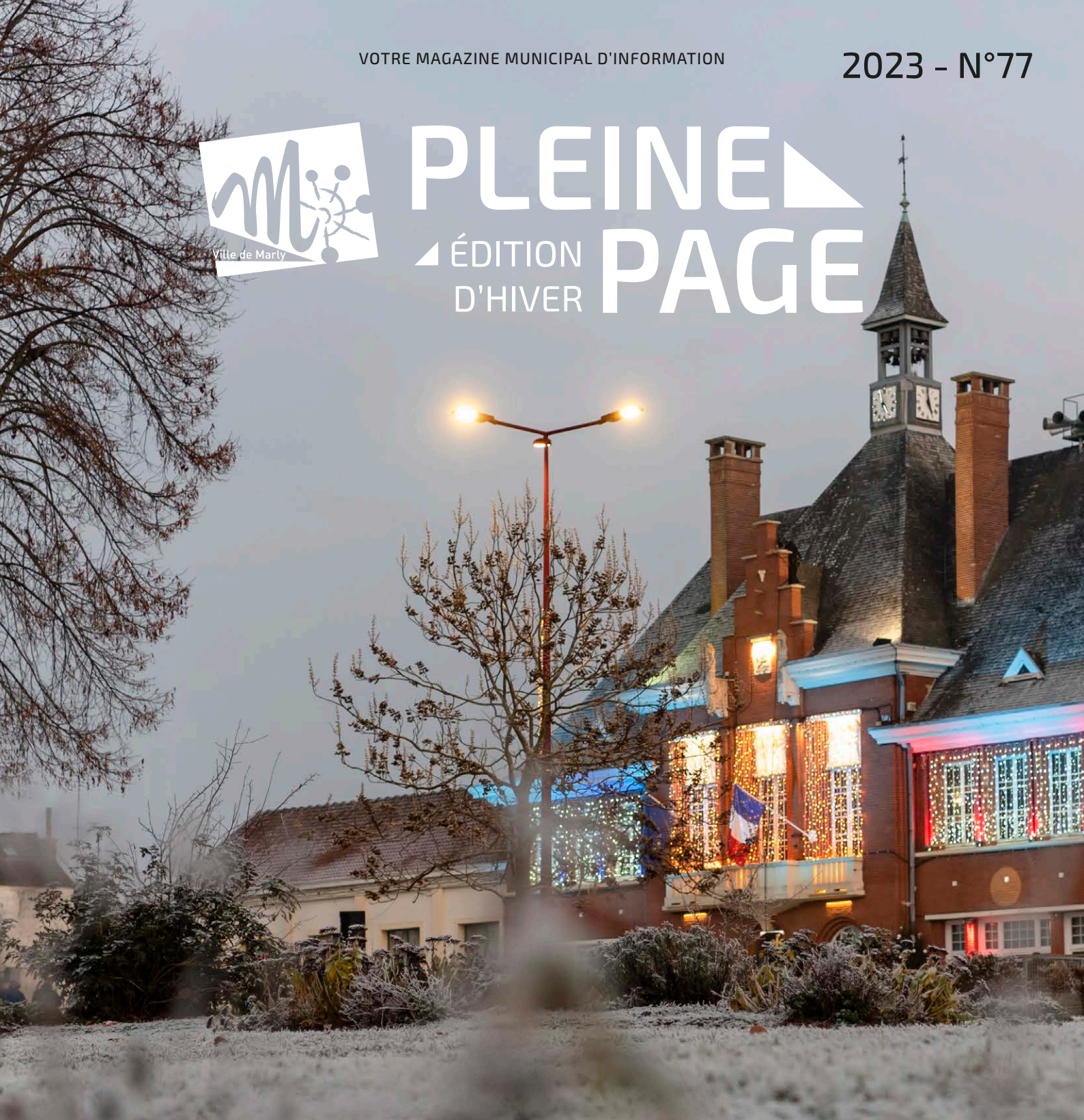




PLEINE PAGE

ÉDITION
D'HIVER



DOSSIER

■ Les Conseils de quartier se mettent en place !

ÇA SE PASSE À MARLY

- Retour sur la cérémonie des vœux et les festivités de Noël.
- En 2023, les projets se concrétisent !
- La (nouvelle) Perdriole a été inaugurée !

Sommaire

3 VIE COMMUNALE

- Retour sur la cérémonie des vœux et les festivités de Noël.

8 COMMÉMORATIONS

- Armistice du 11 novembre 1918.
- Lundi 5 décembre.

9 SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE

- Ensemble, restons mobilisés pour les économies d'énergie.

10 DOSSIER

- Les Conseils de quartier se mettent en place !

12 L'INTERVIEW

- 5 questions à Frédérique Viste.

13 CONSEIL MUNICIPAL

- Conseil municipal du 13 décembre 2022.

14 GRANDS PROJETS

- En 2023, les projets se concrétisent !

16 CCAS

- Bilan 2022 de la Commission Permanente du CCAS.
- Vous célébrez, cette année, vos 50 ou 60 ans de mariage ?

17 AÎNÉS

- Vous avez 60 ans ou plus ? Et si vous deveniez membre du Collège des sages ?
- L'album photos du goûter des aînés !
- Joyeux Anniversaire Gaston Bernier !
- 1 600 colis distribués à nos aînés !

21 ACTUALITÉS

- Chop'inspiration, l'un des beaux Moments Musicaux Marlysiens !
- « Ces filles-là » ou la mise en scène du cyber-harcèlement.
- Une naissance, un arbre : une jolie 2^e édition !
- Nouvelle mobilisation pour le Téléthon !
- 2023 : Marly et Olecko célèbrent leurs noces d'or !
- Un rendez-vous aux couleurs de l'Europe à la salle des fêtes.
- Très prochainement, un portail automatisé pour le cimetière.

27 APPLICATION

- En 2023, restez informés avec l'application de notre Ville !
- La vidéo-protection est en cours de déploiement !

28 FOCUS

- Un public de choc pour le troc de Noël !
- Oui, la classe de neige aura bien lieu !
- La (nouvelle) Perdriole a été inaugurée !

24 LA PAGE DES P'TITS LOUPS

- A quoi ça sert le recensement ?

32 COMMERCE

- Deux commerces marlysiens labélisés par le Label Qualité Commerce en 2022 !
- L'UCAM a remis les prix du jeu concours de fin d'année.
- Belle retraite à Monique et Michel Chombart, de la Ferme de l'église !
- Très bientôt : une nouvelle Maison Médicale.

33 AGENDA

ETAT CIVIL

EXPRESSION DES GROUPES



Jean-Noël Verfaillie

Maire de Marly

Vice-président du Conseil départemental du Nord

Vice-président de Valenciennes Métropole

Je suis heureux de vous retrouver pour ce premier Pleine Page de l'année 2023.

Tout d'abord, je tiens à présenter mes meilleurs vœux à celles et ceux que je n'ai pas eu la chance de rencontrer lors de la cérémonie du 6 janvier.

Voilà déjà un peu plus de deux ans que vous m'avez confié la direction de l'action municipale. Ce début d'année est l'occasion de faire un premier bilan des travaux engagés et des projets à venir pour notre ville.

Le projet ANRU de La Briquette est bien lancé avec notamment le CFA qui sort de terre. Les travaux de la nouvelle école, qui regroupera les actuelles écoles Nelson Mandela et Louise Michel, débiteront dans quelques semaines et ceux de l'avenue Henri Barbusse commenceront en mai.

Cela ne vous aura pas échappé, ce numéro de notre magazine municipal comporte plus de pages que d'habitude ! Nous avons beaucoup d'événements à relater, notamment les belles festivités de Noël, et de sujets à aborder pour l'année qui démarre, comme la fusion de La Perdriole ou encore la ludothèque qui devient une médiathèque et déménage à la Maison des Associations.

Le dossier central de cette édition aborde l'une des promesses de campagne : la création des Conseils de quartier. Outil de démocratie participative, ils permettront, à ceux qui le souhaitent, d'être acteurs de notre ville et de nos quartiers.

De plus, dans le courant de l'année, le Conseil des sages verra le jour et réunira ceux de nos aînés qui veulent impulser une nouvelle dynamique en faveur des seniors, dans notre ville. Le coupon d'inscription se trouve en page 17. Cette instance s'ajoute au Conseil municipal des enfants, créé en 2021. Je suis convaincu que c'est ensemble, toutes générations confondues, que nous contribuerons à construire le Marly de demain.

Je vous souhaite une belle lecture et une merveilleuse année 2023. Tous mes vœux vous accompagnent, pour vous, vos familles, vos amis et bien sûr pour notre belle ville de Marly !

Retour sur la cérémonie des vœux.

Le 6 janvier avait lieu la première cérémonie des vœux, en présentiel, du mandat. Trop longtemps privés de cet événement en raison de la crise sanitaire du Covid-19, les Marlysiens étaient nombreux à répondre à l'invitation de Monsieur le Maire et du Conseil Municipal.

A cette occasion, tout d'abord, les membres du Conseil Municipal des Enfants ont posé des questions à Monsieur le Maire, lui demandant entre autres, ses grands projets pour la ville, ses plats préférés ou encore s'il est difficile d'être père et Maire à la fois.

Une vidéo a ensuite été diffusée, réalisant une rétrospective des petits et grands moments de la vie Marlysienne, ainsi qu'une projection sur les événements à venir comme les travaux de l'avenue Henri Barbusse et de la place Gabriel Péri, le projet ANRU incluant la construction de la nouvelle école dans le quartier de la Briquette ou encore, le réaménagement du cimetière.

Enfin, Monsieur le Maire a pris la parole pour présenter ses meilleurs vœux et faire part du bilan des années précédentes puis annoncer les grands chantiers de 2023.

La soirée s'est terminée par un pot de l'amitié au rythme du Jazz Band live, Chop'inspiration (lire aussi page 20).

Pour revivre l'intégralité de la cérémonie : scannez simplement ce QR Code !



Un feu d'artifice d'émotions pour petits et grands !



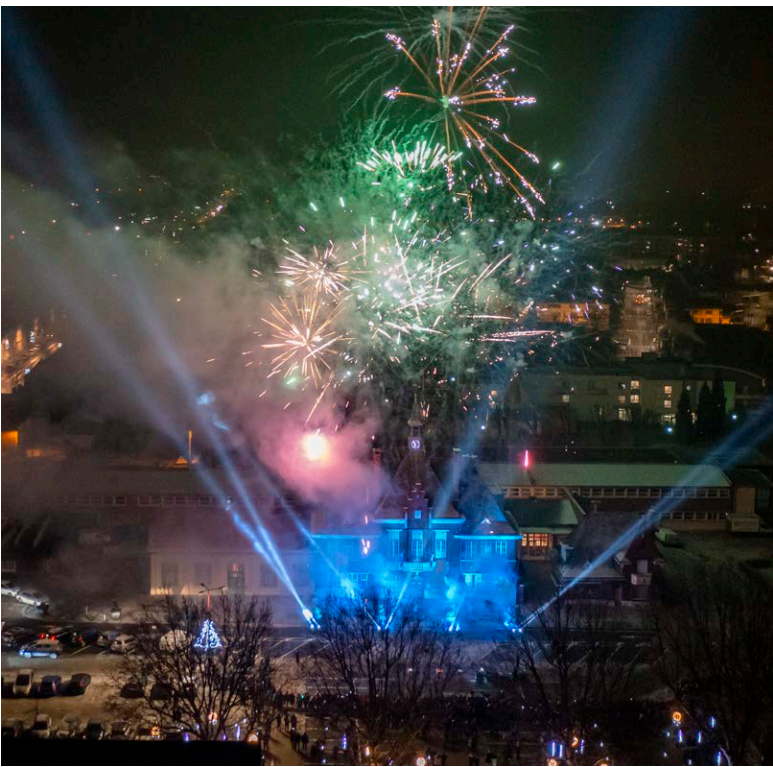
Samedi 17 décembre, petits et grands avaient tous les yeux tournés vers le ciel. En effet, malgré un froid mordant, nombreux étaient les Marlysiens à s'être rassemblés sur la place Gabriel Péri pour le spectacle son et lumière des festivités de Noël.

Pour commencer, les enfants ont pu piloter un spectacle depuis des consoles interactives installées face à la Mairie. Fumée, étincelles, lumières... ils étaient aux commandes pour un spectacle d'introduction tout feu tout flammes.

Appelé par les cris enthousiastes des enfants, le Père Noël nous a fait l'honneur de sa présence en descendant de la façade de l'Hôtel de Ville. Surprise ! Les mascottes d'Alice au pays des merveilles avaient également fait le voyage pour saluer la foule.

Moments très attendus : le feu d'artifice qui a illuminé le ciel et les regards, mais aussi la distribution de friandises par Monsieur le Maire et les élus.

Une fanfare de 32 musiciens a ensuite emmené les spectateurs vers le marché de Noël, déployé, en partenariat avec la FLAC, dans le parc Oscar Carpentier.



Et au cœur du parc Oscar Carpentier : le traditionnel marché de Noël.

C'était une première ! Pour cette édition, le marché de Noël était organisé en partenariat avec la FLAC. Pendant 5 jours, associations, commerçants, créateurs, centres sociaux se sont relayés dans les chalets pour proposer des gourmandises mais aussi des idées cadeaux aux visiteurs. Dès l'ouverture, les élus se sont rassemblés pour aller saluer les vendeurs et marquer le début des fêtes.



En attendant Noël, les élus ont conté de belles histoires aux enfants.



Conte n°1 Le sapin de Noël dont personne ne voulait, lu par Laurence Morel



Conte n°2 Joyeux Noël, grand méchant loup, lu par Assia Lazreg



Conte n°3 Le plus fabuleux cadeau du monde, lu par Jean-Noël Verfaillie



POUR LES REVOIR, IL VOUS SUFFIT DE SCANNER LE QR CODE ASSOCIÉ !

Les assistantes maternelles ont offert de « La Magie de Noël ».

Le désormais très attendu spectacle des assistantes maternelles s'est déroulé le 3 décembre. Ce temps festif, qui est aussi un beau moment de complicité avec les enfants, avait lieu sous le regard attendri des familles employeurs et des spectateurs. Chaque tableau mettait en avant le métier d'assistante maternelle : motricité, éveil aux sons, comptines... Cerise sur le gâteau : l'arrivée du Père Noël !



Un concert de Noël au profit Du Ciel Bleu pour Matthieu.

Le 18 décembre 2022 avait lieu le concert de Noël donné par les professeurs de l'école de musique, Les Petits Chanteurs, Le Centre de Danse de Marly et la chorale Marly Mélodies.

Pendant plus de deux heures, une programmation très variée a enchaîné les grands thèmes de Noël avec des chansons de la variété française, ainsi que quelques morceaux classiques. De quoi ravir le public à l'église Saint-Pierre du quartier de La Briquette.

A l'issue de la première partie, la collecte organisée en faveur de l'association Du Ciel Bleu pour Matthieu a récolté 210 €, auxquels s'ajoute un chèque de 4 300 € offert par le conseil d'administration du Lycée du Hainaut de Valenciennes.

Le saviez-vous ?

L'association Du Ciel Bleu pour Matthieu soutient la recherche médicale sur les cancers pédiatriques et améliore les conditions d'hospitalisation des enfants atteints d'un cancer.



Un beau Noël pour les enfants du CCAS.

Une soixantaine d'enfants, âgés de 3 mois à 12 ans, étaient conviés avec leurs parents pour participer à un goûter quelques jours avant Noël.

Près d'une quarantaine ont répondu présents et ont reçu leurs cadeaux le jour-même, de la part du Père Noël. Les autres sont venus chercher leurs surprises au CCAS, quand ils le pouvaient. Pour l'occasion, plusieurs animations étaient organisées, dont une très appréciée avec les héros des petits !



Vive les brioches et les chocolats !

La fin d'année est souvent synonyme de gourmandise. Pour marquer l'arrivée des fêtes, les élus de la ville se sont rendus, juste avant les vacances, dans toutes les écoles Marlysiennes pour offrir aux enfants de bons chocolats et une brioche moelleuse.

La fin d'année a également été marquée par de nombreux goûters de Noël organisés au sein des accueils périscolaires, des ACM mais aussi de La Perdirole.



École Jules Henri-Lengrand



École Louise Michel

Armistice du 11 novembre 1918.

Le 104^e anniversaire commémorant l'armistice du 11 novembre a eu lieu en présence de Monsieur le Maire, des élus Joël Boute et Isabelle Dupont.

L'hommage a été rendu à « ceux qui sacrifièrent leur vie pour la Patrie et la Liberté, ces 1 400 000 morts, ces 740 000 invalides, ces 3 000 000 blessés, ces centaines de milliers de veuves et d'orphelins ».

Avec émotions, les membres du Conseil Municipal des Enfants ont quant à eux lu trois poèmes de Fabienne Berthomier : *Mon enfant, 1914* et *Les tranchées*.



Lundi 5 décembre.



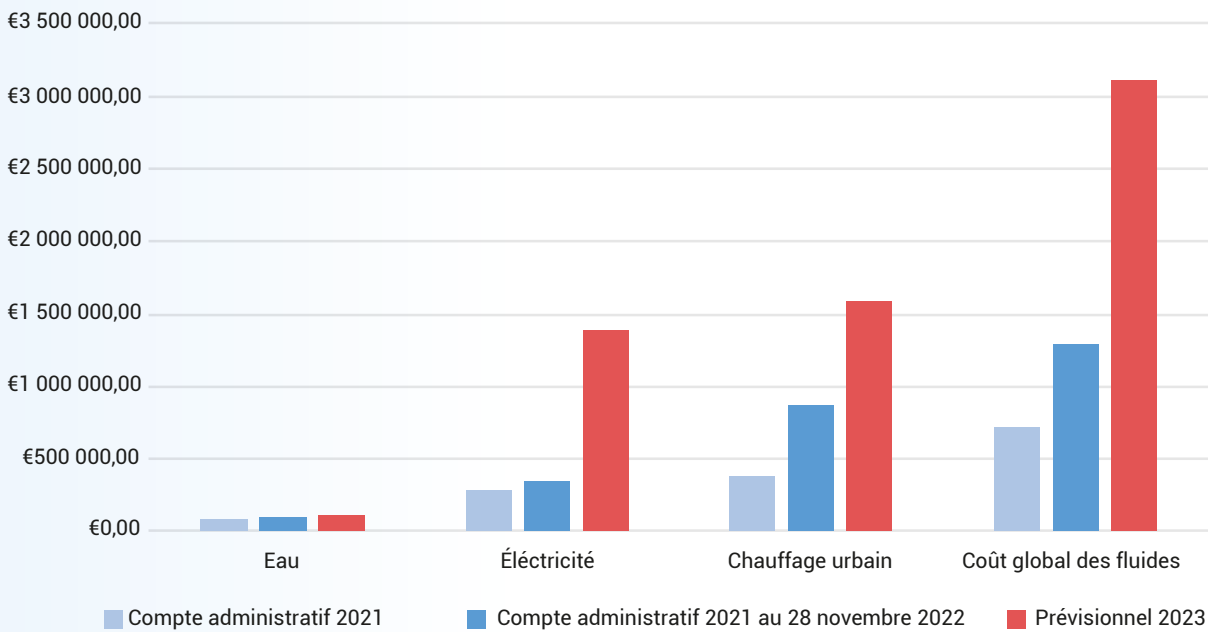
Depuis 19 ans, le 5 décembre est la journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Un dépôt de gerbes a ainsi eu lieu, au Monument aux Morts place du Sergent Blary, en hommage à tous ceux qui ont combattu pour la France et à toutes les victimes.



Ensemble, restons mobilisés pour les économies d'énergie.

Les collectivités, et malheureusement la ville de Marly n'est pas épargnée, subissent de plein fouet l'inflation et la hausse des coûts des énergies. L'impact sur le budget de Marly est très important. En effet, la facture pour les fluides est passée de 740 000 € en 2021 à 1 350 000 € en 2022 et est estimée pour 2023 à 3 100 000 € !

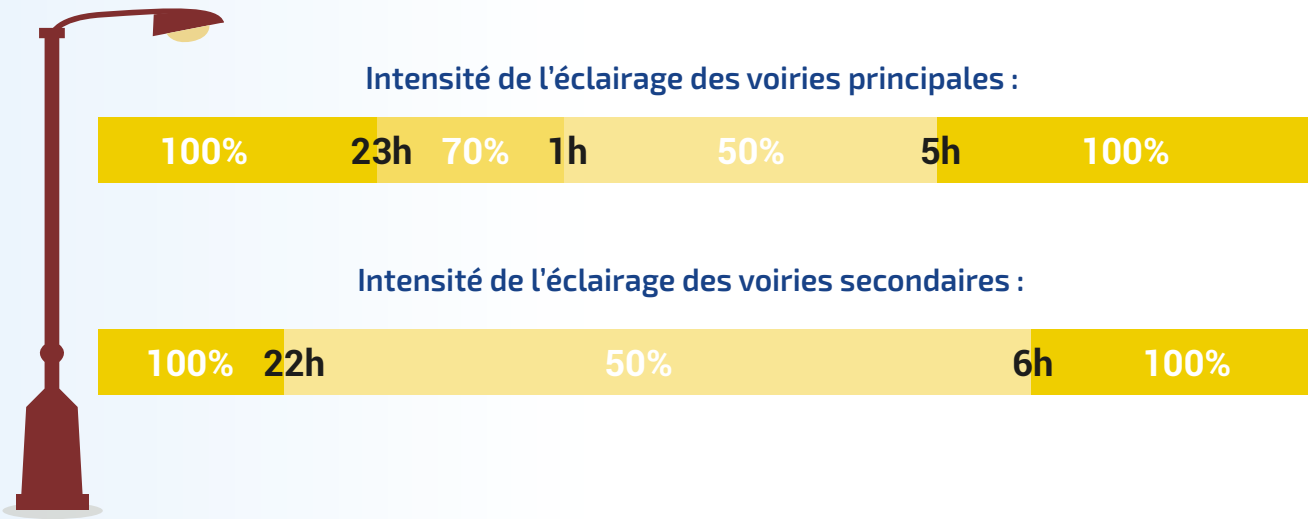
Impact de la crise énergétique sur les budgets de Marly



Un éclairage public adapté selon les heures de la journée.



L'une des mesures prises pour réduire la facture énergétique est la consommation maîtrisée de l'éclairage public. Non seulement, les équipements sportifs extérieurs ne sont plus éclairés après 22h au plus tard, mais l'éclairage public est également programmé pour réduire en intensité au fil des heures (lire aussi page 26, l'éclairage public en pleine mutation avec le passage à l'éclairage LED).



Les Conseils de quartier se mettent en place !

Vous avez été près de 130 à témoigner votre intérêt pour les Conseils de quartier.
Cela illustre bien l'implication des Marlysiens pour la vie de leur commune et de leur quartier.
Début janvier, les premières réunions ont eu lieu pour la mise en place active de ces Conseils de quartier.

Les Conseils de quartier ont plusieurs objectifs :

- Intégrer toujours plus les Marlysiens dans la vie de la ville et ses projets.
- Favoriser les actions et les idées qui améliorent la vie quotidienne dans les quartiers.
- Encourager le rapprochement entre les élus et les administrés.
- Inciter les habitants d'un même quartier à échanger pour améliorer le cadre de vie.



Les Conseils de quartier permettent de réfléchir et de proposer des actions destinées à améliorer la vie des quartiers.

Ils facilitent les débats et l'action publique dans les quartiers. Les membres des Conseils de quartier se réunissent 1 fois par trimestre.

Les élus informent et expliquent les actions et projets menés sur la commune, qu'ils se réalisent à l'échelle du quartier, de la commune ou de l'intercommunalité.



Les membres des Conseils de quartier informent les élus des sujets touchant la vie des habitants du quartier ou des difficultés rencontrées dans leur quartier.

Les Conseils de quartier agissent dans le respect de l'intérêt général, dans un souci d'ouverture et de dialogue.

- Ils ne peuvent pas être un lieu de défense d'intérêts particuliers.
- Ils ne peuvent pas avoir un caractère partisan ou confessionnel.
- Ils ne sont pas un relais entre les habitants et les services municipaux pour les demandes courantes.
- Aucune question d'ordre privé, ayant trait à une personne identifiée ou relative à une affaire judiciaire ne peut y être abordée.



La composition d'un Conseil de quartier :

5 élus de la ville de Marly + **5 Marlysiens tirés au sort**
+ 5 sièges suppléants

Le Vice-président du Conseil de quartier est un habitant membre, élu par ses pairs.
Il est le référent des habitants auprès de la Ville. Il anime les réunions avec le Président du Conseil de quartier et peut les présider en son absence.

Conditions pour rejoindre un Conseil de quartier :

habiter Marly depuis au moins 6 mois, être majeur, ne pas faire partie du personnel communal.

Le Conseil de quartier s'engage à :

- Etudier tous les dossiers pour lesquels son avis est sollicité.
- Emettre un avis motivé sur tous les dossiers soumis à consultation.
- Faire des propositions, monter des projets destinés à améliorer le cadre de vie dans le quartier.



Le Conseil de quartier peut :

- Transmettre toute proposition concernant le quartier, à la Ville via son élu référent, désigné par Monsieur le Maire.
- Saisir le Maire sur toute question relevant des attributions du Conseil de quartier.
- Proposer une réunion inter-quartier pour un sujet concernant plusieurs quartiers.

La Ville s'engage à :

- Informer ou consulter les Conseils de quartier sur les projets municipaux concernant le quartier.
- Apporter son expertise à toute proposition émanant des Conseils de quartier.
- Fournir, dans un délai raisonnable, une réponse à toute question posée ou proposition formulée.
- Assurer l'organisation des réunions : réservation des salles pour les réunions, élaboration et transmission des convocations, rédaction des comptes rendus.

Tout au long de l'année, vous pouvez poser vos questions relatives à la vie du quartier par mail. Elles seront traitées à l'occasion d'une réunion trimestrielle du Conseil de quartier.



quartiers@marly.fr





5 questions à...

Frédérique Viste

Conseillère Municipale Déléguée à la vie des quartiers, aux Conseils de quartiers, à la démocratie participative et à la vie publique.

Les Conseils de quartier se mettent en place à Marly, pouvez-vous nous en expliquer le principe ?

Les Conseils de quartier permettent aux Marlysiens de s'investir toujours plus dans la vie de leur ville et dans ses petits et grands projets. Les Conseils de quartier facilitent encore plus les échanges entre les élus et les administrés, ils ont pour vocation d'améliorer la vie des quartiers.

Les habitants peuvent imaginer des améliorations pour leur cadre de vie, comme par exemple l'installation d'un parking à vélos ou d'un composteur collectif.

Les Conseils de quartier s'inscrivent vraiment dans une logique de démocratie participative, dans la même lignée que le sondage que nous avons lancé sur l'application de la ville pour la date de la grande brocante. Les réunions publiques organisées avec les riverains sont aussi dans cette démarche, comme ça a été le cas pour définir les nouveaux sens de circulation de plusieurs secteurs. Il y a aussi eu une consultation dans le quartier des Floralies pour l'emplacement de l'aire de jeux. Co-construire avec les Marlysiens illustre bien notre volonté municipale.

Comment s'est décidée la création des Conseils de quartier ?

Depuis 2002 et la loi de démocratie de proximité, les Conseils de quartier sont obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants. A Marly, nous sommes environ 12 000 habitants mais Monsieur le Maire et l'ensemble des élus ont souhaité les mettre en place afin de renforcer l'implication des habitants dans la vie communale et d'être au plus près de leurs attentes. Ces Conseils sont au nombre de quatre sur la commune. Un pour le centre-ville, un pour les quartiers de La Briquette et de la Résidence Guynemer, un pour les quartiers des Floralies et des Oiseaux et un pour la vallée de la Rhonelle. Les membres des Conseils de quartier seront d'ailleurs invités à donner un nom à leur quartier.

Le découpage de notre ville est complexe. Le fait de la diviser en quatre « nouveaux » grands quartiers, permet de renforcer la mixité sociale et générationnelle au sein des Conseils.

Comment sont choisis les membres des Conseils de quartier ?

Tout d'abord, une campagne de communication a été lancée pour informer les Marlysiens de la création de ces Conseils de quartier et les inviter à s'inscrire pour être tenus informés des premières réunions. Les conditions pour rejoindre un Conseil de quartier sont très simples : il faut habiter Marly depuis au moins 6 mois, être majeur et ne pas faire partie du personnel communal. Chaque Conseil de quartier est composé de 5 élus de la ville et de 5 Marlysiens volontaires et impliqués, tirés au sort, avec 5 sièges suppléants. Les Conseils de quartier se réunissent une fois par trimestre. Les premières

réunions d'information pour la constitution des Conseils ont débuté il y a quelques semaines. Chaque année, une réunion publique sera organisée, tous ceux qui le souhaitent pourront s'y rendre et participer.

Quel est le rôle des élus dans les Conseils de quartier ?

En tant qu'élue à la vie des quartiers, je suis, au même titre que Monsieur le Maire, membre de droit des Conseils de quartier. En ce qui me concerne, je suis l'intermédiaire de référence entre la Municipalité, les services communaux et les Conseils de quartier.

Les élus informent les habitants des projets du quartier, de la ville mais aussi de l'agglomération de Valenciennes Métropole. Les citoyens membres des Conseils transmettent les propositions des habitants de leur quartier aux élus, il peut s'agir d'aménagements urbains, de plantations d'arbres, d'actions citoyennes. Je suis sûre que les idées ne manquent pas aux Marlysiens ! Je le constate déjà avec le nombre de citoyens engagés avec L'Heure Civique*.

Quel est l'objectif de ces réunions trimestrielles ?

Ces rendez-vous sont essentiels pour que les Conseils de quartier puissent jouer pleinement leurs rôles et contribuer à la vie publique. Ces réunions sont l'occasion de réunir les élus, qui représentent donc la Ville, et les membres des Conseils de quartier, qui représentent les habitants. Ils œuvrent ensemble pour la mise en place d'actions. Les habitants pourront faire des propositions pour des investissements. En fonction des projets proposés, des budgets pourront être votés par le Conseil Municipal. Ça rend les habitants acteurs directs d'investissements municipaux. J'ai hâte que tout se mette en place et de découvrir les idées qui vont se concrétiser.

Evidemment, les Conseils de quartier ne peuvent pas prendre un caractère partisan ou confessionnel, le respect de la laïcité est primordial. Les questions d'ordre privé n'ont pas non plus leur place. Par exemple, un problème de voisinage n'a pas à être abordé lors de ces réunions.

Les Conseils de quartier peuvent être amenés à se réunir entre eux si un sujet commun se présente, ça peut être le cas, par exemple, pour une action de solidarité inter générationnelle qui impliquerait un EHPAD dans un quartier et une association de jeunes dans un autre.

Pour me contacter au sujet des Conseils de quartier, vous pouvez envoyer un mail à : quartiers@marly.fr

* La plateforme de L'Heure Civique (marly59.lheurecivique.fr) permet d'offrir un peu de son temps aux autres, près de chez soi et sans contrainte.

Conseil municipal du 13 décembre 2022.

■ Signature de la convention locale de sûreté des transports publics.

Cette convention entre Aulnoy, Valenciennes et Marly permettra aux Policiers Municipaux des trois communes d'intervenir sur l'ensemble de la ligne du tramway et ne de plus s'arrêter aux frontières de leur ville respective. L'objectif est de lutter contre la délinquance, contre le sentiment d'insécurité des usagers et salariés et contre les occupations intempestives et les incivilités dans et aux abords des rames. A Marly, un arrêt de tramway dessert la ville : celui de La Briquette.

■ Reconnaissance du statut de collaborateur occasionnel du service public.

Il est essentiel de protéger les bénévoles qui peuvent occasionnellement se mettre au service de la Mairie. Ils sont ainsi assurés par les contrats d'assurance de la collectivité dans le cadre de leur mission bénévole.

■ Création d'une médiathèque au sein de la Maison des Associations et signature d'une convention avec la Médiathèque Départementale du Nord.

Afin d'améliorer l'offre de la ludothèque et son fonctionnement (horaires, accessibilité), elle est déplacée à la Maison des Associations, 35 rue Barbara. Le travail mené depuis 2 ans avec la Médiathèque du Nord permet d'envisager la création d'une médiathèque, intégrant, donc, l'offre de la ludothèque.

Le déménagement de la ludothèque à la Maison des Associations n'impactera pas les associations présentes sur les lieux.

■ Création des Conseils de quartier.

Ils sont créés afin intégrer encore plus les habitants dans la vie de Marly et favoriser l'émergence d'actions et de projets. L'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des quartiers, créer des liens supplémentaires entre les élus, les administrés et les habitants d'un même quartier.

Les Conseils de quartier, au nombre de 4, se réuniront une fois par trimestre et une fois publiquement par an. Madame Frédérique Viste est l'élue référente sur le sujet. Une adresse mail est également créée : quartiers@marly.fr.

Pour tout savoir des Conseils de quartier, lire le dossier complet dans ce numéro pages 10 à 12.

■ Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2023.

Les 12 dimanches concernés pour 2023 sont transmis à la CAVM, compétence en la matière. Ainsi, pour les commerces de détail, il est voté un avis favorable pour l'ouverture les : 8 janvier, 15 janvier, 2 avril, 2 juillet, 27 août, 3 septembre, 26 novembre et les 3, 10, 17, 24 et 31 décembre.

■ Déclassement par anticipation de dépendances du domaine public communal situées Place Gabriel Péri.

Dans le cadre des travaux de la place Gabriel Péri qui débiteront cette année, il convient de déclasser certaines portions du domaine public afin de permettre la création du projet du groupe Pichet. Pour rappel, celui-ci comportera, en plus des aménagements attenants et nécessaires au bon fonctionnement du projet :

- un bâtiment de 28 logements en accession et des surfaces de commerciales en rez-de-chaussée,
- un bâtiment de 81 logements en Résidence Service Sénior comprenant des locaux communs,
- un bâtiment de 8 logements en accession libre.

■ Cession d'un ensemble de parcelles situé avenue Henri Barbusse et Place Gabriel Péri.

Suite au déclassement présenté ci-dessus, il est proposé de céder les parcelles au groupe Pichet, soit une surface de 5 546 m², pour un montant de 420 000 €.



En 2023, les projets se concrétisent !
> Les travaux de l'avenue H. Barbusse démarreront en mai.

L'avenue Henri Barbusse, repensée et rénovée du carrefour de Romainville (qui retrouvera sa vocation d'entrée de ville), à la place Gabriel Péri comportera :

- Une piste cyclable protégée des véhicules motorisés
- Des trottoirs à la taille réglementaire pour donner plus de place aux piétons
- Des plateaux surélevés pour apaiser la circulation
- La création de 41 places de parking au niveau de l'actuelle ruelle Dufour
- Des bornes de rechargement des véhicules électriques
- La création d'une poche de 19 places de parking près de l'espace Jules-Henri Lengrand
- L'installation d'arceaux à vélo le long de l'avenue et près de l'espace Jules-Henri Lengrand
- Du mobilier urbain et éclairage revus pour des matériaux durables et écologiques



> Renouvellement du quartier de La Briquette : la Maison du Projet vous accueille.

Animations, rencontre avec les acteurs du projet, offres d'emploi, présentation du site et de l'évolution des chantiers... la Maison du Projet dédiée au réaménagement ANRU du Quartier de La Briquette vous accueille **tous les vendredis de 14h à 17h** au sein de la Maison de quartier située au 29 rue de Champagne. Suivez l'actualité de la Ville via le site Internet, notre page Facebook et l'application (lire page 27 de ce numéro) pour ne manquer aucun temps fort.



> Le CFA sort de terre !



BTP CFA réalise son nouveau Centre de Formation des Apprentis à l'angle de la rue des Vosges et de l'Avenue de Flandre, au cœur du quartier de La Briquette. Cet établissement pourra accueillir jusqu'à 900 apprentis formés aux métiers du bâtiment, et ce, dès la rentrée de septembre 2024.

> Le Cinégrill prend vie.



Depuis la pose de la première pierre le 9 juin 2022, les travaux progressent et seront achevés au premier semestre. Les aménagements intérieurs sont en cours. Cette nouvelle adresse viendra compléter l'offre de restauration dans la zone.

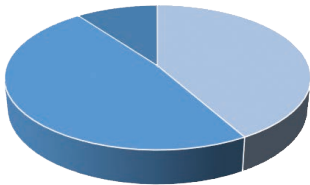


Bilan 2022 de la Commission Permanente du CCAS.

La Commission Permanente du CCAS est une instance composée de membres du Conseil d'Administration du CCAS de Marly et qui se réunit chaque troisième jeudi du mois.

Elle a pour mission d'étudier les demandes de secours financiers demandées conjointement par les Travaillleurs Sociaux du CCAS et les Marlysiens qu'ils accompagnent.

En 2022, 83 dossiers de demande d'aide ont été déposés, 79 aides ont été accordées :



- Aides liées à l'insertion professionnelle (co-financement de formation, réparation de véhicules, financement de permis de conduire, achat de matériel préalable à l'intégration en formation ou au démarrage d'une activité professionnelle...) : 9 806 €
- Aides d'ordre social (factures énergétiques, retards de loyer, absence temporaire de ressources, etc.) : 12 785,52 €
- Aides pour faciliter l'autonomie de personnes en situation de handicap : 2 512,67 €

De plus, le Conseil d'Administration a attribué deux aides supplémentaires : une première de 500 euros sur la thématique du Handicap et une seconde de 1 000 euros dans le cadre d'un co-financement de formation.

En 2022, le CCAS a su influencer sur les parcours d'un grand nombre de Marlysiens et favoriser leur requalification et leur mise à l'emploi. Cela est fait sous l'impulsion du Président du CCAS, Jean-Noël Verfaillie, Maire de Marly, grâce aux actions d'insertion et à la Commission Permanente qui statue sur les secours financiers.



Je peux, à titre d'exemple, citer deux cas. Une femme et un homme qui ont pu intégrer leurs formations respectives (Permis CACES 1-3-5 et Secrétaire Médicale) grâce au travail pédagogique de leur référent et le co-financement du CCAS.

Je peux aussi vous parler de la situation de ce chercheur d'emploi, en formation Soudure et qui ne pouvait, en parallèle, terminer de financer ses heures de conduite sans l'intervention de la Commission.

Enfin, je pourrais aussi évoquer le cas de cet allocataire du RSA qui, après avoir retravaillé son Projet Professionnel avec le Conseiller en Insertion du CCAS, a pu intégrer son CAP Boucher désosseur et acheter la mallette professionnelle (couteaux, etc.) grâce à l'intervention de la Cellule Emploi.

Christophe Marchant Directeur du CCAS et chef de pôle politique de la Ville et cohésion sociale

Vous avez 60 ans ou plus ? Et si vous deveniez membre du Collège des Sages ?

3 229 Marlysiens ont plus de 60 ans ! Le Collège des Sages, qui verra le jour cette année, est la voix de ces aînés, dynamiques, désireux de contribuer au bon fonctionnement de leur commune.

Le Collège des Sages sera constitué de 36 membres d'au moins 60 ans. Outil de la démocratie participative, il fera appel à l'expérience des aînés, à leurs visions et à leurs attentes pour réfléchir à différents projets.

Le Collège des Sages contribuera aussi au partage de l'information municipale auprès des aînés Marlysiens et de tous les habitants. Il sera amené à échanger avec le Conseil Municipal des Enfants et encouragera ainsi les relations inter-générationnelles. Force de proposition sur différentes thématiques (urbanisme, mobilité, habitat, lutte contre l'isolement...) le Collège des Sages est en lien avec les élus.

Les membres du Collège des Sages sont élus pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois.



Déposez vite votre candidature !



Soumettez votre candidature en remplissant ce formulaire et en le déposant à l'accueil du CCAS, ou en adressant un mail à ccas@marly.fr
Horaires d'ouverture du CCAS, place Gabriel Péri : du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le jeudi et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Prénom / Nom : /

Adresse :
.....

Téléphone :

Adresse email :

Date de naissance : / /

Faites-vous partie d'une association : ☐ oui ☐ non

Si oui, laquelle :

Sur quelle(s) thématique(s) souhaitez-vous travailler :

- ☐ Marly, ville durable pour les aînés (urbanisme, mobilité)
- ☐ Marly, ville solidaire pour les aînés (lutte contre l'isolement, prévention, autonomie et lien social)
- ☐ Marly, ville sûre pour les aînés (prévention de la délinquance, aide aux victimes)
- ☐ Marly, ville dynamique pour les aînés (communication, culture, loisirs et implication dans la ville et la vie des habitants).



Vous célébrez, cette année, vos 50 ou 60 ans de mariage ?

Inscrivez-vous sans attendre à la cérémonie des Noces d'or et de diamant !

La date de la cérémonie n'est pas encore fixée, mais vous pouvez déjà vous inscrire pour célébrer votre amour !

Contactez Christelle Lefebvre, référente fêtes et cérémonies du CCAS pour enregistrer votre inscription et l'informer du nombre de convives qui vous accompagneront dans ce beau moment.

ccas@marly.fr 03 27 23 99 24

L'album photos du goûter des aînés !

C'était le 9 novembre à la salle des fêtes, dans une ambiance chaleureuse et festive.

Le saviez-vous ?

Les prochains goûters des aînés auront lieu les mercredis 12 avril et 8 novembre. Inscrivez-vous dès maintenant auprès du CCAS par téléphone au 03 27 23 99 24 ou par mail à CCAS@marly.fr



Joyeux Anniversaire Gaston Bernier !

Le 7 décembre, Gaston Bernier, résident à l'EHPAD des magnolias de Marly et ancien combattant, a soufflé sa 100^e bougie !

Les anciens combattants ainsi que Laurence Morel, Joël Boute, Joël Quentin et Mathilde Barbieux, élus de la ville, se sont rendus sur place pour célébrer ce bel anniversaire.



1 600 colis distribués à nos aînés !

Les 12 et 13 décembre avait lieu la très attendue distribution des colis de Noël, composés exclusivement de produits locaux. Ce sont bel et bien 1 600 colis qui ont été offerts aux aînés Marlysiens d'au moins 67 ans qui avaient fait la démarche d'inscription, sur les trois points de distributions disséminés dans la Ville (Les Floralties, La Briquette, Centre-Ville) et au plus proche des habitants.



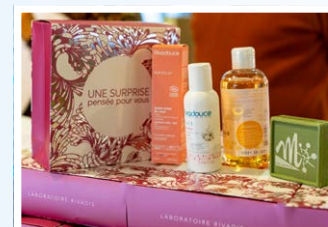
Dans un joli sac en toile de jute réutilisable, le Colis des aînés comportait :

- Une bière de Marly 75 cl - Brasserie de La Villette
- Un jus de pomme de l'Avesnois 1L - Le Coin des Délices
- Un mijoté de volaille à la bière de Noël - Le Coin des Délices
- Des gaufres fourrées moelleuses - Le Coin des Délices
- De la confiture d'abricot, touche de cassonade 100 g - Lucullus
- Un confit d'oignons Mamie 40 g
- Un délice de canard et foie gras au cognac 80g - Lucullus
- Un délice de canard et foie gras aux figues 80g - Lucullus
- Du café vert moulu 250 g - Café Remy
- Une coquille 250 g - Boulangeries Aux Délices et La Craqu'antine

Les résidents des EHPAD ont, quant à eux, reçu un colis composé de produits de beauté et de soin, parmi lesquels un savon marqué du logo de la ville. Bravo à l'équipe du CCAS, aux bénévoles et aux élus pour l'organisation, la composition et la distribution des colis.

Le saviez-vous ?

Les inscriptions pour le Colis de Noël 2023 seront ouvertes du 1er au 30 septembre 2023, pour tous les Marlysiens de 67 ans et plus.



Chop'inspiration, l'un des beaux Moments Musicaux Marlysiens !

Quel meilleur endroit que la salle Chopin de l'Ecole Municipale de Musique pour accueillir ce projet musical ? Le 4 décembre, le trio composé de Charles Jankowski, Hervé Delcroix et Jérôme Dubois y a fait vibrer le public au son de Chop'inspiration en reprenant des thèmes et des pièces du célèbre compositeur à la sauce jazzy. Un moment délicieux au son du piano, de la contrebasse et de la batterie.



Une nouvelle directrice pour l'Ecole Municipale de Musique.

Nous souhaitons la bienvenue à Marie Baudour :
Passionnée de musique depuis toujours, j'ai étudié aux conservatoires de Valenciennes et Douai pour terminer par l'Ecole Supérieure de Musique et de Danse de Lille. Artiste en chant lyrique et en piano, professeure de Formation Musicale au conservatoire de Valenciennes, mes ambitions me



portent aujourd'hui à prendre la direction de l'école de musique municipale de Marly. Avec une équipe de professeurs dynamique et passionnée, j'ai à cœur de développer des projets artistiques et pédagogiques pour le plus grand plaisir des Marlysiens.

Pour ne rien manquer de l'actualité de l'Ecole Municipale de Musique de Marly, suivez dès maintenant sa nouvelle page Facebook :



Le saviez-vous ?
Des Journées Portes Ouvertes auront lieu du 26 juin au 2 juillet.

Christine Herwyn : formation musicale - Frédéric Moulin : guitare / musique actuelle
Dominique Guillevin-Lebrun : technique vocale - Christian Dussart : guitare
Christelle Keler : piano - Emmanuel Puigdemont : violoncelle - Laurence Morel : adjointe à la culture
Dorothée Lhoir : accordéon - Suzanna Ciccolella : percussion - Marie Baudour : directrice

« Ces filles-là » ou la mise en scène du cyber-harcèlement.

Avant les vacances scolaires de Noël, trois classes de 3^e du Collège Alphonse Terroir ont pu assister à un spectacle hors-murs programmé par Le Phénix de Valenciennes : « Ces filles-là ». La pièce aborde un sujet difficile, qui fait de nombreuses victimes parmi les adolescents : le cyber-harcèlement. Toutes contre une, « Ces filles-là » rejouent la mécanique perverse qui conduit un groupe à exclure l'une des leurs. Scarlett, l'amie d'enfance, devient le bouc émissaire suite à une simple photo postée sur les réseaux sociaux.

A l'issue de la représentation, un moment d'échange était organisé entre les comédiennes et les jeunes spectateurs.



Il était une fois le Grimoire Magique.

Mercredi 7 décembre, la salle des fêtes affichait complet pour le spectacle gratuit « Un Grimoire magique ». Simba, Buzz l'éclair, Aladdin, Olaf, Ratatouille, Elsa... ils étaient tous là pour émerveiller le jeune public. Pendant près d'1h30, les petits Marlysiens ont été transportés par les musiques et les personnages avec en clou du spectacle, l'arrivée tant attendue du Père Noël !



Une naissance, un arbre : une jolie 2^e édition !

Le projet « une naissance, un arbre » inauguré en 2021, a pour objectif de planter un arbre pour chaque naissance d'un enfant Marlyzien. Cette action favorise la biodiversité, renforce la place de l'arbre dans notre ville et accélère la transition écologique.

La 2^e édition a eu lieu le samedi 3 décembre, résidence Guynemer, où des pommiers ont été plantés en présence de Monsieur le Maire et de nombreux élus pour les enfants, nés en 2021, dont les parents ont accepté de les associer à cet événement.



Des arbres pour la naissance de :



Marya	Lyes
Essam	Alya
Emilia	Agathe
Natasha	Gaspard
Flaure	Zoé
Sofiah	Liam
Elio	Naïl
Hugo	Alice
Martin	Kenza
Kamron	Lilio
Théo	Anna
Gabin	Rose
Nina	Adrien
Jasmine	Louis
Sacha	Théo
Léo	Romy
Joy	Lola
Lyana	Lazare
Ayden	Capucine
Anas	

Bravo les petits héros !

Avant les vacances, des ateliers sportifs étaient organisés dans toutes les classes de moyennes et grandes sections des écoles maternelles de la ville. Pendant cette semaine des petits héros, débrouillardise et motricité étaient au programme dans une ambiance festive de fin d'année. Tous les participants ont reçu un diplôme, récompensant leur motivation, leur bonne humeur et leur courage de héros !



Les Amis de la Gendarmerie ont reçu du courrier !

A l'école Marie Curie, 37 enfants ont participé à l'action portée par Joël Boute, conseiller municipal délégué au protocole aux affaires militaires et patriotiques. Il

s'agissait d'écrire une lettre remise aux Amis de la Gendarmerie afin de soutenir les gendarmes en opération à l'étranger pendant les fêtes de fin d'année.

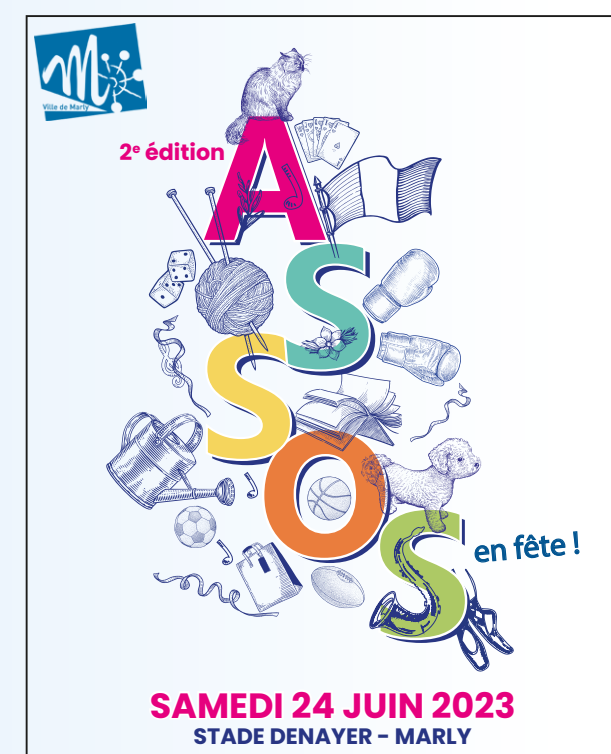


Nouvelle mobilisation pour le Téléthon !

Une fois encore, les associations de la ville se sont mobilisées en nombre pour soutenir le Téléthon. Vente de pommes avec Marly Mélodies, Zumba et Pound avec Marly Moove, loto solidaire avec les Séniors de la résidence des Pétunias, couscous à emporter avec l'Association des Jeunes de la Briquette, tennis de table avec des robots avec le club de Tennis de table, démonstration de karaté avec le Bushido Karaté, match en continu avec le Basket Club de Marly ou encore Coupe de Noël avec le Muay Thai Marly... les animations étaient nombreuses et ont permis de récolter 1232,75 €.



A vos agendas : Assos en fête revient le 24 juin !



Vous avez été nombreux à participer à la première édition en 2022. Le forum des associations « Assos en fête » est de retour le samedi 24 juin. La journée s'annonce festive et intense ! Vous pourrez assister à des démonstrations, participer à des ateliers, relever un défi collectif, et bien-sûr rencontrer de très nombreuses associations.



Vous présidez une association Marlytienne ?

Faites figurer votre association dans le prochain guide des associations ! Pour remplir le formulaire, scannez ce QR Code. Cela ne prend que quelques minutes !



2023 : Marly et Olecko célèbrent leurs nocces d'or !

Depuis 50 ans déjà, notre ville est jumelée avec celle d'Olecko, située à 1640 km, en Pologne. Cet anniversaire est l'occasion de fêter cette amitié européenne avec des événements, et notamment une exposition rétrospective. Vous en saurez plus prochainement mais pour l'heure, nous recherchons des photos et des témoignages des différents échanges réalisés avec Olecko depuis 1973.

Vous avez des photos à nous partager ? Des articles de journaux de l'époque ? Des témoignages ? Des correspondances ?



Vous pouvez les partager sur la page Facebook franco-polonaise créée pour l'occasion : bit.ly/MarlyOlecko50 ou les envoyer par mail à aure.fareneau@marly.fr

Label des Villes et Villages fleuris : maintien des 2 fleurs avec encouragements du jury.



En août dernier, le jury régional était venu à Marly. Le résultat des délibérations est arrivé en fin d'année. Marly maintient ses 2 fleurs et reçoit les encouragements du jury. Les élus Christian Hanquet et Patrick Lemaire se sont rendus à Noyon pour la cérémonie de remise des prix.

Plus qu'une évaluation du simple fleurissement, ce label s'intéresse aux transformations durables apportées à la ville comme ceux à venir avec les travaux de réaménagement de l'avenue Henri Barbusse et le développement des pistes cyclables par exemple. Une attention particulière est aussi portée à la place offerte aux arbres comme c'est le cas, notamment, avec l'opération « Une naissance, un arbre » (lire page 22 de ce numéro). Le jury est également très attentif à la gestion durable des espaces verts. La plantation de plantes vivaces et des bulbes, plus robustes et plus résistants aux aléas climatiques, est ainsi un point positif supplémentaire.

Quand les murs s'ornent de mille couleurs...

Dans le cadre du projet Quartiers d'art, en partenariat avec Le printemps culturel et le Centre Social et Culturel de la Briquette, l'artiste LEM et les enfants du quartier de La Briquette ont réalisé une fresque inaugurée vendredi 28 novembre.

L'univers d'Antoine Leman, alias LEM, se développe principalement en ville, vaste terrain de jeu. Ses fresques marquent un passage, celui d'un artiste à la bonne humeur communicative.



Pour admirer cette œuvre joyeusement colorée, rendez-vous à la Maison de Quartier, rue de Champagne.



Au centre, l'artiste LEM, entouré de Patrick Lemaire, adjoint en charge du monde associatif, Laurence Morel, adjointe en charge de la Culture, Olivier Dos Santos, directeur des Centres Sociaux et Frédérique Viste, conseillère municipale déléguée à la vie des quartiers.

Un rendez-vous aux couleurs de l'Europe à la salle des fêtes.

Organisée en partenariat avec Europe Direct Hainaut, cette exposition, ouverte à tous, retraçait l'histoire de la construction de l'Europe, mais également son fonctionnement. Une partie était également dédiée aux droits des citoyens européens. Les plus jeunes ont pu découvrir l'Europe et ses institutions avec des jeux.



Le Tri Truck a fait escale sur la place Gabriel Péri.



Conduit par Suez, le Tri Truck est intervenu dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets. Les échanges, ludiques et instructifs, avaient pour objectif d'informer sur les bons gestes à adopter face à sa poubelle. Facile ? Pas toujours ! Cette animation a également mis en avant les nouvelles consignes de tri qui s'appliquent, dès ce début 2023, au niveau national. Voir la dernière page de couverture de ce numéro.



Cécile Delsipée, conseillère en immobilier sur Marly et alentours

Vous avez un projet immobilier ?

Grâce à une solution clé en main, je simplifie vos démarches. Je suis votre conseillère de proximité, et votre interlocutrice unique. Je connais parfaitement mon secteur, le marché local et suis **disponible 7 jours sur 7**.



Je suis habitante de Marly, et conseillère en immobilier depuis une dizaine d'années.

En quoi consiste mon métier ?

Je vous accompagne du début à la fin de votre projet grâce à un suivi personnalisé, de l'estimation au prix du marché jusqu'à la signature définitive, en passant par la mise en valeur de votre bien, la sélection des acquéreurs et leur solvabilité, la gestion des visites, la négociation, et les relations avec les différents organismes et partenaires (diagnostiqueur, notaire, mairie, artisans, etc ...).

N'hésitez pas à me contacter au 06 43 55 94 08 pour tout projet immobilier. L'estimation est gratuite.

Suivez moi également sur Facebook et Instagram. Enregistrez ma carte de visite électronique grâce à ce QR code :



Très prochainement, un portail automatisé pour le cimetière.

A la fin du premier trimestre, un portail et un portillon automatisés seront installés au cimetière Saint-Jacques. Ils permettront l'ouverture et la fermeture automatique, en fonction des horaires et une gestion optimale pour les visiteurs, toute l'année.

Cette installation complète les autres aménagements prévus :

- Les allées de cailloux seront engazonnées au printemps.
- Trois nouvelles allées seront créées dans le cadre de l'extension.
- Un travail administratif est en cours afin d'identifier les concessions abandonnées et organiser leur remise à disposition.

Rappel des horaires d'ouverture du cimetière :

Été : du 1^{er} avril au 31 octobre : 8h - 18h

Hiver : du 1^{er} novembre au 31 mars : 8h - 17h



Comment acquérir une concession au cimetière ?

Le Service Administratif Funéraire, à la Mairie, vous accompagne pour votre concession (pour une durée de 15, 30 ou 50 ans renouvelables).

Les emplacements sont réservés :

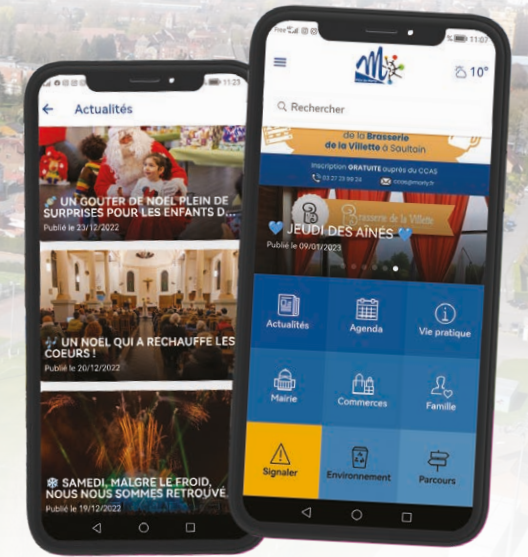
- Aux personnes décédées à Marly, quel que soit leur domicile.
- Aux personnes domiciliées à Marly, même si elles décèdent dans une autre commune.
- Aux personnes non domiciliées à Marly mais qui y disposent d'une sépulture de famille.
- Aux Français établis hors de France qui sont inscrits, ou remplissent les conditions pour être inscrits, sur la liste électorale de Marly.

En 2023, restez informés avec l'application de notre Ville !

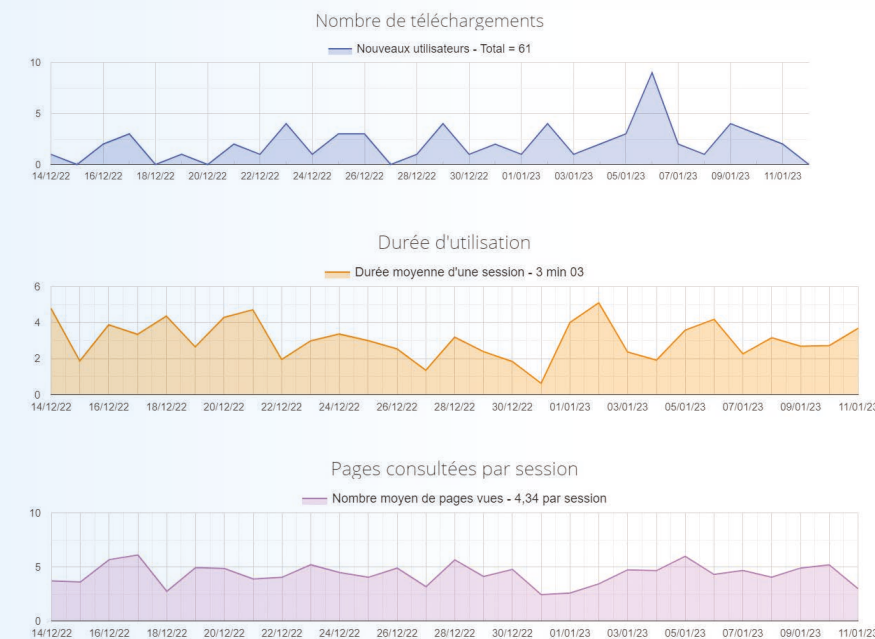
Depuis son lancement en juin 2021, vous êtes presque 2000 à avoir téléchargé l'application de Ville de Marly.

Pratique et gratuite elle vous permet de :

- Retrouver toutes les actualités et les événements de Marly
- Signaler les incidents que vous rencontrez : problèmes de voirie, éclairages publics, dépôts sauvages, signalements à la police municipale...
- Rester acteur de votre ville en participant aux différents sondages
- Retrouver toutes les infrastructures de la commune et d'accéder à toutes les informations pratiques de votre commune en quelques instants
- Recevoir des notifications sur les sujets qui vous intéressent le plus : spectacle, enfance, sport, urgence...

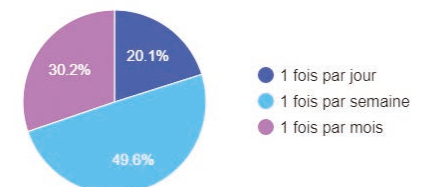


Statistiques du 14 décembre 2022 au 11 janvier 2023



Utilisateurs actifs

Nombre moyen d'utilisateurs actifs - 595 par mois



L'éclairage public en pleine mutation.



Dans le cadre du marché de Partenariat Public-Privé (PPP), la ville procède au remplacement de l'éclairage public avec Citelum. Tous les éclairages des rues du Vieux Marly et celui du terrain d'honneur du complexe Denayer vont donc être remplacés, au 1^{er} trimestre, au profit d'éclairage LED, basse consommation, et ce afin de réaliser des économies d'énergie.

Grâce à des travaux déjà réalisés, en cours ou à venir, d'autres quartiers de Marly sont déjà concernés par l'éclairage LED : l'avenue Henri Barbusse et la place Gabriel Péri, le quartier de La Briquette, Marly Industries, la zone des 10 Muids. A terme, l'objectif est un éclairage LED sur l'ensemble de la ville.

La vidéo-protection est en cours de déploiement !



La vidéo-protection est en cours d'installation par l'intégrateur. A terme, 236 objectifs seront mis en place sur l'ensemble de la commune.



Un public de choc pour le troc de Noël !

Avant son déménagement à la Maison des Associations, la ludothèque proposait le 10 décembre un troc de jeux et de livres. L'occasion, pour tous, de faire le tri dans les étagères et les placards mais aussi de découvrir d'autres lectures et d'autres jeux de société. Ce sont plus de 300 trocs qui ont été réalisés.



L'heure du conte a déjà sonné deux fois.

L'équipe de la ludothèque avait donné rendez-vous aux petits (mais aussi aux grands) pour deux moments de lecture de conte et d'activités sur le thème de la forêt et de Noël. Le public, attentif, s'est laissé transporté dans d'autres mondes féériques et mystérieux.



Le saviez-vous ?
L'heure du conte devient un rendez-vous plus régulier. Des ateliers brico-contes et bébés-lecteurs seront aussi organisés.

Pour toujours plus de culture et de loisirs : la ludothèque déménage.

Très prochainement, l'équipe de la ludothèque vous accueillera à la Maison des Associations, 35, rue Barbara. Ce lieu est plus adapté, plus accessible et permettra des horaires d'ouverture plus larges avec une offre culturelle plus vaste.



Et il y a beaucoup de jeux de société disponibles !
Pas qu'un peu ! Plus de 1000 références vous attendent ! Pour accéder au catalogue, rendez-vous sur cette adresse : <https://www.myludo.fr/#!/profil/ludotheque-de-marly-7682> ou scannez le QR Code :



Oui, la classe de neige aura bien lieu !

Suite à l'annulation par le Syndicat des Grangettes du séjour des petits Marlysiens, ceux-ci n'avaient pas pu partir en janvier.

Qu'à cela ne tienne ! Une autre formule a été trouvée et organisée par la Ville et les 56 enfants partiront bien à la montagne cette année ! **Le voyage se déroulera finalement en Savoie, du 5 au 10 mars prochain.** Confortablement installés dans un chalet au cœur du village de Termignon, à 1 500 mètres d'altitude, les enfants découvriront la joie des sports d'hiver sur les pistes du domaine de Val-Cenis. En plus des cours de ski alpin avec des moniteurs diplômés ESF (Ecole du Ski Français), ils auront la chance de visiter l'Arche d'Oé, une ferme du 19^e siècle, de construire un igloo ou encore de rencontrer un sculpteur sur bois. Le séjour sera aussi une belle opportunité de savourer la gastronomie locale et de se faire de nouveaux amis ! Vivement !



Le lycée Mansart recherche des anciens ! 1973 - 2023 50 ans !



Vous avez connu le lycée Mansart du temps du CET ou après ?
Vous avez des souvenirs à partager ?
Vous souhaitez participer au projet des 50 ans ?

Contactez-les !
► Par téléphone : 03 27 28 21 40
► Par mail : mansartcinquanteans@gmail.com



La (nouvelle) Perdriole a été inaugurée !



Proposée par la Municipalité et soutenue par la Caf, la fusion du jardin d'enfants et du multi-accueil La Perdriole permet, depuis la rentrée de janvier, d'accueillir 5 enfants supplémentaires. La capacité d'accueil est désormais de 45 places avec 7 places toujours réservées aux enfants porteurs d'un handicap.

Cette grande crèche collective a été inaugurée le samedi 14 janvier par Jean-Noël Verfaillie et Véronique Delcourt, présidente du conseil d'administration de la Caf du Nord (à gauche sur la photo ci-dessus).

Karine Lacour, directrice de la structure était également présente, avec son équipe, tout comme Céline Plateel-Thuin, Alice Dupont-Donnet, Mathilde Barbieux, Florence Anderlin, Assia Lazreg, Hélène Martin, élues de la ville.



Des travaux d'aménagement intérieur et extérieur ont été réalisés pour améliorer le confort et le quotidien des petits et du personnel encadrant. Le montant de ces travaux, financés par la Caf et la ville, s'élève à 215 000 € et comprennent :

- Le cloisonnement des dortoirs bébés sur toute la hauteur.
- L'installation de l'éclairage LED pour un plus grand confort visuel et des économies d'énergie.
- La pose de filtres anti-chaueur sur les vitres pour faire face aux périodes caniculaires.
- L'habillage des vitrages avec vue sur l'extérieur grâce à des filtres occultants pour préserver l'intimité des enfants.
- L'aménagement d'une salle d'allaitement pour permettre des moments maman-enfant calmes et privilégiés.
- La mise en place d'un système de visiophonie, adapté aux PMR, à l'accueil pour un meilleur contrôle de l'accès aux locaux.
- L'installation d'une clôture avec des brise-vues autour du jardin.
- Le remplacement du revêtement de l'aire de jeux pour un meilleur amorti.

La grande crèche collective La Perdriole permet d'accueillir depuis le 1^{er} janvier 2023 45 enfants de 10 semaines à 6 ans dont 7 enfants en situation de handicap. Ce projet a pu voir le jour grâce à une volonté de la municipalité de répondre à un besoin supplémentaire de places d'accueil sur le territoire.



Karine Lacour
Directrice de La Perdriole.



Mieux connaître La Perdriole !

Située au 31, rue Camélinat, La Perdriole assure l'accueil régulier et occasionnel des enfants, pendant la journée, jusqu'à leur entrée à l'école. Les objectifs de toute l'équipe sont de :

- Faciliter la socialisation
- Répondre aux besoins de l'enfant.
- Accompagner l'enfant dans son processus d'autonomie, de développement, d'apprentissage, d'estime et de confiance en soi.
- Permettre aux parents de concilier vie familiale, sociale et professionnelle.
- Favoriser l'inclusion et la prise en charge des enfants ayant une difficulté à s'insérer dans le processus scolaire.
- Proposer des activités en lien avec le développement de l'enfant et qui s'inscrivent dans le cadre d'un projet individuel adapté à chaque enfant.

L'équipe de La Perdriole, dirigée par Karine Lacour, prend en compte les besoins de la famille, leurs attentes et leurs observations, dans un climat de confiance.

Elle est composée :

- D'une Éducatrice de jeunes enfants, directrice de la structure
- D'une Infirmière puéricultrice
- De deux Éducatrices de jeunes enfant
- De trois Auxiliaires de puériculture
- De cinq CAP AEPE
- De deux agents techniques
- D'un médecin de structure



A quoi ça sert le recensement ?

A Marly, le recensement se déroule du 19 janvier au 25 février 2023. Pendant cette période, des personnes recrutées par la mairie, appelées agents recenseurs, se rendent chez certains habitants pour leur poser des questions sur leur âge, le nombre d'adultes et d'enfants qui vivent à la maison, les moyens de transports qu'ils utilisent pour aller travailler...

Est-ce que le recensement a lieu tous les ans ?

Tout dépend de la taille de la commune. Pour les villes de moins de 10 000 habitants, le recensement a lieu tous les 5 ans. Dans les villes de plus de 10 000 habitants, comme c'est le cas à Marly, le recensement est organisé tous les ans, auprès de groupes d'habitants différents.

Pourquoi les agents recenseurs posent toutes ces questions ?

Les réponses aux questions du recensement sont très importantes : elles permettent de prendre des décisions pour de nouveaux projets qui concerneront les habitants. Par exemple, construire de nouvelles écoles ou des hôpitaux, installer des équipements publics, développer des transports en commun. Le recensement est aussi utile aux entreprises : si de nombreux habitants vont travailler à vélo, un magasin qui les répare aura toutes les chances d'avoir des clients à satisfaire par exemple.

On est obligés de répondre ?

Les adultes qui sont choisis pour répondre au questionnaire sont obligés de répondre aux agents recenseurs. S'ils n'ont pas le temps, ils peuvent aussi participer au recensement sur Internet. C'est obligatoire, mais c'est aussi un acte citoyen qui contribue à l'amélioration du cadre de vie de tous les habitants.

Qui analyse les questionnaires ?

C'est l'INSEE, c'est-à-dire l'Institut national de la statistique et des études économiques, qui récolte toutes les informations et les analyse. Les réponses sont totalement anonymes et l'agent recenseur est aussi tenu au secret professionnel. Comme un médecin, par exemple, il n'a pas le droit de partager les informations que les habitants lui confient.

Il y a un sujet que tu aimerais voir dans cette rubrique ?
Envoie ta question à :
communication@marly.fr !



Deux commerces marlysiens labélisés par le Label Qualité Commerce en 2022 !



Commerçant Hauts-de-France



Le Label Qualité Commerce récompense la qualité d'accueil et d'écoute que le commerçant offre à ses clients. L'audit est fait non seulement sur le magasin physique mais aussi sur l'accueil téléphonique ou encore sur la visibilité des commerces en ligne. Mis en place depuis plus de 15

ans par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-France, ce label exigeant est venu couronner deux commerces marlysiens en 2022 : Aux Délices, représenté par Patricia Fournier et Optique Julien représenté par Julien Dubois. En 2021, deux autres commerces marlysiens avaient été labélisés et ont reçu leur distinction le 7 novembre dernier à l'occasion de La Nuit du Commerce. Il s'agit de Christian Optique représenté par Véronique Richez et de Intercaves représenté par Philippe Errot. Félicitations à tous !

L'UCAM a remis les prix du jeu concours de fin d'année.



L'Union des Commerçants et Artisans de Marly organisait, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un jeu concours permettant de remporter 900 € de cadeaux dont, le gros lot : une trottinette électrique. Pour participer, il suffisait de se rendre dans l'un des 19 commerces participants. La remise des prix a eu lieu, à la Mairie de Marly, le 17 janvier. Félicitations aux gagnants !

Belle retraite à Monique et Michel Chombart, de la Ferme de l'église !

Après 63 ans de présence de la famille Chombart à la ferme où les parents de Michel sont arrivés en 1959, ces commerçants incontournables de Marly et qui encourageaient la consommation de produits locaux, ont tiré leur révérence. Nous leur souhaitons une très belle retraite !



Très bientôt : une nouvelle Maison Médicale.

L'ancien bâtiment des Fonderies de Marly accueillera, en février, un centre médical. La magnifique et historique bâtisse avec parking comportera plusieurs locaux et de nombreux professionnels de santé (médecin généraliste, kinésithérapeute, sage-femme...).

Toute l'année, soutenez le commerce de proximité !



L'agenda culturel et festif.

- Dimanche 12 février ▶ Concert de l'orchestre de Philippe Zuliani à la salle des fêtes
- Samedi 24 juin ▶ Assos en fête, le forum des associations au Stade Denayer
- Du 26 au juin au 2 juillet ▶ Journées Portes Ouvertes à l'Ecole Municipale de Musique
- Dimanche 30 juillet ▶ Grande brocante annuelle
- Tous les vendredis de 14h à 17h ▶ La maison du projet ANRU La Briquette vous accueille !
> Insertion professionnelle, informations sur les travaux du quartier, rencontres avec les acteurs du projet... Rendez-vous à la maison de quartier, rue de Champagne !

Beaucoup d'autres événements sont à venir !

Pour ne rien manquer :

- ▶ Suivez l'actu de Marly sur notre page Facebook !
- ▶ Téléchargez l'application : vous pourrez recevoir les notifications pour les prochains rendez-vous culturels et festifs.



Téléchargez l'application
Ville de Marly



Les événements pour nos aînés !

▶ Les jeudis des aînés

Chaque mois, un rendez-vous gratuit et convivial, vous est proposé par le CCAS.

- Jeudi 16 février ▶ Apprendre les éco-gestes en s'amusant, organisé par Soliha – Maison de quartier de La Briquette
- Jeudi 16 mars ▶ Atelier « stop aux arnaques »
- Jeudi 27 avril ▶ Animation autour du Jazz, à l'Ecole Municipale de Musique, dans le cadre de la Journée Internationale du Jazz
- Jeudi 11 mai ▶ Atelier Floral(ies) – Maison de quartier Les Florales
- Jeudi 22 juin ▶ Atelier bien-être
- Jeudi 20 juillet ▶ Centre aéré des aînés, une journée inter-générationnelle
- Jeudi 14 septembre ▶ « Faites travailler votre mémoire » dans le cadre de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer
- Jeudi 16 novembre ▶ Animation sur le code de la route avec Square Permis
- Jeudi 7 décembre ▶ Atelier créatif « Je prépare Noël »

▶ Nos moments incontournables !

- Mercredi 12 avril ▶ Goûter des aînés
- Mercredi 8 novembre ▶ Goûter des aînés
- Du 2 au 8 octobre ▶ La semaine bleue
- Dimanche 8 octobre ▶ Banquet des aînés
- les 11 et 12 décembre ▶ Distribution des Colis de Noël (inscriptions à partir de 67 ans, du 1^{er} juin au 30 septembre)

Informations et réservations :
CCAS – Place Gabriel Péri
Tél : 03 27 23 99 24
Mail : ccas@marly.fr



Gym douce lors de la Semaine Bleue.

Les registres du 28 octobre au 15 janvier

Ils se sont dit OUI !

Amrane AÏT DARNA et Hassina TAHRI - 26 novembre 2022
Richard SLIWINSKI et Catherine KAMARA - 17 décembre 2022

Bienvenue à...

Lyed CHOTT - 26 octobre 2022
Aïnaya LAUWERS - 27 octobre 2022
Zoé MAKOSSO - 28 octobre 2022
Shakur SAINDOU - 03 novembre 2022
Eden GABET - 03 novembre 2022
Léo DELANNAY - 08 novembre 2022
Nina, DUJARDIN - 09 novembre 2022
Eva INGRAO LA PLACA - 27 novembre 2022
Lilio RJILLO - 28 novembre 2022
Astrid MOYAUX - 02 décembre 2022
Elias RHIAT - 02 décembre 2022
Alix SELVAIX - 05 décembre 2022
Maxine CASIEZ - 06 mars 2021
Charly BOULANGER - 09 décembre 2022
Nanténin-Alpha DIALLO - 09 décembre 2022
Sélim JANASZEWSKI JAVED - 10 décembre 2022
Ishaq HASSOUN - 13 décembre 2022
Apolline CARTIER - 16 décembre 2022
Dania BOUKU - 18 décembre 2022
Maëlyana QUAGUEBEUR - 20 décembre 2022
Adem HMIDOUCH - 28 décembre 2022
Aymen BEN YECHOU - 30 décembre 2022
Jules WROBLEWSKI - 31 décembre 2022
Martin TELLIER - 03 janvier 2023

Ils nous ont quittés...

Jacques VEREZ époux de Marguerite-Marie MUSY - 30 octobre 2022 - 75 ans
Janine SKIMANI veuve de Gérard CARÉ - 04 novembre 2022 - 87 ans
Danièle BAUDOUR veuve de Jean BACOUET - 10 novembre 2022 - 76 ans
Joseph QUAREZ époux de Thérèse GRAS - 20 novembre 2022 - 87 ans
Jean-Pierre BAUSIÈRE Célibataire - 22 octobre 2022 - 70 ans
Bernard CHAMP époux de Jeannine GERNEZ - 27 octobre 2022 - 89 ans
Sophie DUPIRE divorcée de Sakal KEO - 29 octobre 2022 - 47 ans
Josette DERCOURT veuve de Roger DENOT - 01 novembre 2022 - 89 ans
Jean LOTIN époux de Odette DELHAIE - 08 novembre 2022 - 88 ans
Malika SMAÏL épouse de Abderhaman SAÏD - 12 novembre 2022 - 60 ans
Michèle CALIPPE veuve de Michel CHUQUARD - 15 novembre 2022 - 70 ans
Madeleine GRIPPON veuve de Christian PREVOST - 17 novembre 2022 - 73 ans
Paulette FALCE veuve de Robert BERTEAU - 17 novembre 2022 - 90 ans
Francine PRÉVOST veuve de Roger VITASSE - 18 novembre 2022 - 88 ans
Jean-Louis HADJON époux de Marie-Louise THOMAS - 18 novembre 2022 - 70 ans
Gilles DUTRIEUX Célibataire - 19 novembre 2022 - 61 ans
Jean-Claude COUTAUT veuf de Françoise PAYEN - 21 novembre 2022 - 79 ans
Michel LEBEAU époux de Marie GAFFET - 28 novembre 2022 - 89 ans
Mauricette PETIT veuve de Ernest GOSSELIN - 28 novembre 2022 - 85 ans
Pierre EGO célibataire - 24 novembre 2022 - 60 ans
Andrée LEMIRE veuve de Michel LEFÈVRE - 24 novembre 2022 - 92 ans
Jean BERTIEAUX veuf de Mireille BOUREL - 04 décembre 2022 - 93 ans
Maria POLACCI veuve de Mario BOCCALEONI - 08 décembre 2022 - 93 ans
Huguette LABBÉ veuve de Jean SEIGNEURET - 11 décembre 2022 - 98 ans
Jackie TRIGALLET Célibataire - 08 décembre 2022 - 63 ans
Geneviève BERQUET veuve de Gaston RUELLE - 27 novembre 2022 - 89 ans
Suzanne DAYEZ veuve de Alphonse RAVEZ - 28 novembre 2022 - 98 ans
Michel SCRIBE époux de Marie-Claude TABOUX - 30 novembre 2022 - 74 ans
Christiane BRASSART divorcée de André DECROIX - 03 décembre 2022 - 69 ans
Nicole BOUVENOT veuve de Gérard LEGRAND - 07 décembre 2022 - 82 ans
Mohamed ZAROURI époux de Karima ABBOUYINE - 10 décembre 2022 - 63 ans
Jacqueline LEVAL divorcée de Emile BOURSE - 20 décembre 2022 - 88 ans
Josiane MOREIRA-LOPEZ veuve de Edouard DUBUISSEZ - 16 décembre 2022 - 87 ans
Réjane BRASSART épouse de Jacques MARCOZ - 16 décembre 2022 - 86 ans
Aïcha BAHTOUL veuve de Mahfoud DRIQUECH - 23 décembre 2022 - 81 ans
Georges DRUART époux de Nadine CHILINSKI - 23 décembre 2022 - 69 ans
Françoise DEFOSSE épouse de Christian PETIT - 16 décembre 2022 - 69 ans
Jacqueline WUILPART veuve de Maurice BOUREZ - 16 décembre 2022 - 95 ans
Louïsette BATARD veuve de Maurice PAMELARD - 29 décembre 2022 - 94 ans
Paulette VERDIER veuve de Maxime COTELLE - 30 décembre 2022 - 87 ans
Nelly MANSUY veuve de René TISON - 02 janvier 2023 - 99 ans
GÉROME Jacques célibataire - 02 janvier 2023 - 69 ans
DELVALLEZ Monique épouse de Pierre HUART - 01 janvier 2023 - 83 ans
Joëlle BERTON veuve de Lucien DEBAST - 03 janvier 2023 - 76 ans
Jackye DELFOSSE veuve de Yves DELATTRE - 05 janvier 2023 - 87 ans

Groupe de la majorité

Nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes.

Nous ne savons pas si vous connaissez ce célèbre adage juridique qui signifie que l'on ne peut pas réclamer justice pour réparer des dommages que l'on a soi-même causés par des actes illégaux ou de négligence. Les dernières communications de nos oppositions sont la parfaite illustration de cet adage. C'est toujours surprenant de voir que ceux qui étaient encore aux responsabilités il y a à peine plus de 2 ans ont succombé à une amnésie générale et oublient que si toutes les routes sont trouées, toutes les écoles et toutes les salles de sport complètement délabrées, c'est bien parce qu'ils ont joué les cigales pendant les deux dernières décennies. Nous héritons d'une situation financière précaire, encore aggravée par la crise énergétique et malgré toutes ces contraintes il est impossible de faire l'autruche comme nos prédécesseurs. Nous avons le devoir de faire des choix parfois difficiles pour assainir nos finances et permettre d'engager de gros travaux dans la ville afin de rattraper le retard.

Aujourd'hui nos oppositions nous reprochent de faire ces choix compliqués au nom de toutes sortes d'arguments mais nous ne leur en reconnaissons pas le droit. Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude et ce sont leurs actes de négligence coupable qui rendent ces choix obligatoires. Ils ne peuvent donc essayer de tirer un bénéfice politique de la dénonciation des décisions de notre majorité alors que nous ne faisons qu'assumer leurs erreurs et que nous nous battons chaque jour pour remettre notre ville dans une dynamique positive. La honte devrait leur commander le silence mais ils n'ont même pas cette pudeur. Ils continueront de s'indigner, nous continuerons de transformer notre ville.

Les élus de la majorité

Groupe « Unis pour Marly »	Groupe des élus Socialistes	Groupe des communistes et républicains
LE VIDE DES VŒUX Où en sont les belles promesses ? Lors des vœux, le Maire n'a parlé que de lui et des opérations portées par Valenciennes Métropole. Sinon, « LE VIDE » ! Rien concernant votre environnement et vos préoccupations quotidiennes : La jeunesse, la culture, la vie associative, la sécurité, la solidarité... « RIEN » ! Aujourd'hui, nous dépendons toujours davantage de Valenciennes. Une forme de tutelle qui nous coûtera très cher. Mais consolons-nous, car nous avons quand même appris que le chat du Maire s'appelle sac à puces... Meilleurs vœux à toutes et à tous !!!	Dans notre dernière tribune, nous évoquions la hausse du coût des énergies et les "sacrifices" qui seront faits par le Maire pour régler les factures. Nous n'imaginions pas que les premiers concernés seraient ceux qui accompagnent les citoyens dans le besoin ! Quelle ne fût pas notre surprise d'apprendre que le Maire demandait dorénavant, à une association caritative, de régler les consommables de la salle mise à disposition pour la distribution des denrées de première nécessité ! N'y a-t-il pas d'autres possibilités ? Ce choix est POLITIQUE ! Il affiche l'estime et la considération qu'a le maire pour les plus fragiles, mais également pour les BÉNÉVOLES des associations qui s'investissent sans compter POUR NOTRE VILLE. Nous nous INSURGEONS et allons interpeller le Maire afin qu'il reconsidère sa décision.	Comme vous avez pu le constater le sport à Marly se fait dans des salles non chauffées, les classes de neige aux granettes ont été annulées car les cotisations dues par la ville n'ont pas été réglées. Un autre séjour sera proposé mais à quel prix ? Aujourd'hui c'est au tour des associations caritatives de payer le prix fort pour exister. Le Maire à une gestion financière calamiteuse. Les économies s'effectuent en diminuant les aides et les services rendus à la population et en ne réglant pas les factures. Alors oui vous avez raison, nous avons géré autrement et faisons passer l'intérêt général des marlysiens avant le nôtre. Contrairement à vous.
Serge Lekadir	Valérie CAPELLE	Marie-Thérèse Hourez et Virginie Melki Tettini

Horaires de la mairie	Numéros utiles	Permanences
Les services municipaux vous accueillent aux jours et horaires suivants : ➔ du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30 ➔ le samedi : 8h30 - 12h ▶ CCAS ➔ du lundi au vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h30	Accueil Mairie 03 27 23 99 00 Services Techniques Municipaux 03 27 29 54 29 Police Municipale 03 27 44 21 91 CCAS 03 27 23 99 24 Appel d'urgence européen 112	> Conciliateur de justice tous les mardis de 9h30 à 11h30 à la Mairie. Prenez rendez-vous : ➔ par téléphone au 03 27 23 99 00 ➔ par mail à mairie@marly.fr > Service des Finances Publiques sur rendez-vous, chaque jeudi matin, de 9h à 12h, au CCCAS, place Gabriel Péri. Prenez rendez-vous : ➔ sur place, auprès du CCAS ➔ par téléphone au 03 27 23 99 24

LA GALAXIE DU TRI S'AGRANDIT



Nouveau

Tous les emballages et papiers se trient dans votre bac de tri sélectif



Tous les emballages en plastique

+ NOUVEAUX EMBALLAGES



Emballages plastiques (pots de yaourt, barquettes, films, tubes, sachets ...), petit aluminium, barquettes polystyrène, classeurs ...

>> Bien les vider, inutile de les laver, non imbriqués et sans sac

Déchets toujours interdits :

Objets et jouets en plastique, brosses à dents, seaux en plastique ...



Tous les emballages en carton et les papiers



Tous les emballages en métal



CITEO

Valenciennes Métropole